

LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

« Dans le nouveau contexte de mondialisation de l'économie, de diffusion des nouvelles technologies et de risque d'uniformisation culturelle, l'Europe est plus que jamais un niveau pertinent de réflexion et d'intervention. Les conséquences de la libre circulation des personnes et des idées ne manqueront pas de le confirmer dans l'avenir, en rendant indispensable la prise en compte de la dimension européenne par les systèmes nationaux d'éducation et de formation. Considérer l'éducation et la formation en relation avec la question de l'emploi ne veut pas dire que l'éducation et la formation se réduiraient à une offre de qualifications. L'éducation et la formation ont pour fonction essentielle l'intégration sociale et le développement personnel par le partage de valeurs communes, la transmission d'un patrimoine culturel et l'apprentissage de l'autonomie ».

Publié en 1995 par la Commission, le Livre blanc *Enseigner et apprendre- Vers la société cognitive*, dont est extrait ce passage, constitue la référence essentielle en matière de politique communautaire dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie. En 1997, la communication de la Commission intitulée *Pour une Europe de la connaissance* relie l'objectif d'apprendre tout au long de la vie à ses programmes en matière d'éducation et de formation (cf. ci-dessous). Avec le Traité d'Amsterdam (1999), l'apprentissage tout au long de la vie est inscrit comme principe guidant dorénavant la politique communautaire en matière d'éducation et de formation, et introduisant cette notion dans d'autres domaines de la politique européenne tel l'emploi.

Stratégie européenne de l'emploi

Les lignes directrices pour l'emploi en la matière se basent sur une définition qui a été élaborée pour permettre à terme de renforcer le développement d'une main-d'œuvre qualifiée tout en tenant compte des circonstances

propres à chaque État membre. La notion d'apprentissage tout au long de la vie y est définie comme recouvrant toute activité d'apprentissage délibérée, formelle ou informelle, entreprise sur une base continue dans l'objectif d'améliorer les connaissances, les compétences et les qualifications.

UN ESPACE EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Lors du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, les chefs de gouvernement ont fixé à l'UE un objectif stratégique pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique la plus durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. La notion d'éducation et de formation tout au long de la vie constitue un élément de cette stratégie qui revêt, selon l'UE, une importance fondamentale pour la compétitivité, pour la capacité d'insertion professionnelle et pour l'intégration sociale, la ci-

toyenneté active et l'épanouissement personnel.

Le Conseil européen de Feira de juin 2000 a donc invité les États membres, le Conseil et la Commission à définir des stratégies cohérentes et des mesures pratiques pour rendre l'éducation et la formation tout au long de la vie accessibles à tous. La communication de la Commission intitulée *Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie* répond à cette invitation. Adoptée le 21 novembre 2001, cette communication présente des propositions concrètes visant à faire de l'éducation et de la formation tout au long de la vie une réalité pour tous.

• Définition du concept

L'apprentissage tout au long de la vie est défini dans la communication comme « *toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi* ». Il concerne donc :

- l'acquisition et la mise à jour de toutes sortes de capacités, d'intérêts, connaissances et qualifications depuis l'enseignement préscolaire jusqu'après la retraite. Cet apprentissage vise à promouvoir le développement de connaissances et de compétences qui rendra chaque citoyen capable de s'adapter à la société de la connaissance et de participer activement dans toutes les sphères de la vie économique et sociale, maîtrisant ainsi davantage son avenir ;
- la valorisation de toutes les formes d'apprentissage, y compris : l'apprentissage formel, tel qu'un cursus diplômant suivi à l'université; l'apprentissage non-formel, telles que les compétences professionnelles acquises sur le lieu de travail; et l'apprentissage informel, tel que l'apprentissage intergénérationnel, par exemple lorsque les parents apprennent à utiliser les TIC grâce à leurs enfants.

Les possibilités d'apprentissage doivent être accessibles à tous les citoyens de manière continue. Chaque citoyen doit pouvoir accéder à des parcours individuels de formation, en fonction de ses besoins et de ses centres d'intérêt tout au long de sa vie. Le contenu

de l'apprentissage, la manière d'y accéder et le lieu de son déroulement peut varier en fonction de l'apprenant et de ses besoins. L'éducation et la formation tout au long de la vie concernent également la possibilité d'avoir une « seconde chance » de mettre à jour les compétences de base et d'offrir des possibilités d'apprentissage à des niveaux plus élevés.

• Stratégies en matière d'éducation et de formation

La consultation qui a suivi le mémorandum de la Commission de 2000 a mis en évidence six éléments essentiels à la mise en place d'une stratégie globale et cohérente dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en Europe. Une telle stratégie doit viser à :

- garantir un accès universel et permanent aux actions d'éducation et de formation ;
- assurer un accroissement de l'investissement dans les ressources humaines ;
- élaborer un cadre et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage pour une offre d'éducation et de formation tout au long de la vie embrassant tous les aspects de celle-ci ;
- améliorer la façon dont sont perçus et jugés la participation aux actions de formation et leurs résultats ;
- garantir à tous un accès aisé et performant à des informations et conseils sur les offres d'éducation et de formation dans toute l'Europe et pendant toute leur vie ;
- rapprocher le plus possible de l'apprenant l'offre d'éducation et de formation tout au long de la vie.

• Les actions prioritaires

Se référant aux six messages clé du mémorandum, la communication a identifié six priorités pour l'action : la valorisation de l'éducation et de la formation, l'information, l'orientation et le conseil, l'investissement du temps et de l'argent dans l'éducation et la formation, le rapprochement des offres d'éducation et de formation des apprenants, les compétences de base et les pédagogies innovatrices. Elle précise qu'une nouvelle approche globale doit être trouvée pour la reconnaissance mutuelle des qualifications et

pour l'identification, l'évaluation et la validation des apprentissages non formels et informels, pour faciliter l'accès à des parcours individuels adaptés aux besoins et aux intérêts des individus.

PROGRAMMES D'ACTION

Pour mettre en œuvre concrètement ces longues listes de priorités, de messages-clés, d'action stratégiques, etc. un « programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie » rassemble dans un cadre européen unique, pour la période 2007-2013, les actions en matière :

- de formation professionnelle (Leonardo da Vinci)
- d'éducation (Socrates)
- d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes d'éducation et de formation
- de promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de l'éducation et de la formation
- de transparence des qualifications et des compétences (Europass)
- de coopération avec les pays tiers (Erasmus Mundus)
- de création d'un espace européen de l'enseignement supérieur.

En outre, des « sous-programmes spécifiques » sectoriels sont mise en œuvre :

- Comenius (pour l'enseignement préscolaire et scolaire jusqu'à la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire)
- Erasmus (pour l'enseignement supérieur formel et l'enseignement et la formation professionnels de niveau supérieur)
- Leonardo da Vinci (pour l'enseignement et la formation professionnels)
- Grundtvig (pour toutes les formes d'éducation des adultes, éducation permanente, etc.).

Dans tous ces domaines, la contribution financière de l'UE porte sur des actions de mobilité des personnes, de partenariats, de projets multilatéraux, de mise en place de réseaux, etc.

Pour en savoir plus

- Commission européenne, Livre blanc sur l'éducation et la formation : Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive, COM(1995)590, <http://europa.eu.int/en/white/edu9511/index.htm>
- Commission européenne, *Mémorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie*, SEC(2000)1832 du 30 octobre 2000.
- Communication de la Commission européenne, *Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie*, COM(2001) 678 final du 21 novembre 2001.
- Commission européenne, DG Education et culture, *L'éducation et la formation tout au long de la vie*, <http://europa.eu.int/comm/IIIhttp://europa.eu.int/en/record/white/edu9511/index.htm>
- Eurydice (2000), *Apprendre tout au long de la vie : la contribution des systèmes éducatifs des États membres de l'Union européenne*, <http://www.eurydice.org/Documents/Bibliographie/fr/lifelong.html>
- 15 indicateurs de qualité des résultats en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie en Europe, IP 02/971, http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/02/971|0|RAPID&lg=FR&display=
- Décision n°2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil, 15 décembre 2004 instaurant un cadre communautaire pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass), JO L 390 du 31 décembre 2004, p.6.
- Commission européenne, proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, COM (2004) 474 du 14 juillet 2004.

Fiches d'information réalisées pour la Formation-Education-Culture (FEC : info@fecasbl.be) par l'Observatoire social européen avec le soutien financier de la Commission européenne et de la Communauté française. Ces fiches sont destinées à servir de support aux formations de la FEC et peuvent être reproduites dans ce but exclusif. Leur adaptation ou traduction n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de l'auteur (info@ose.be) et moyennant citation complète de la source.